



Le point sur

Gouvernement affaires étrangères éducation justice économie finances commerce extérieur affaires sociales

santé égalité des territoires logement intérieur écologie développement durable énergie redressement productif travail emploi

enseignement supérieur recherche droits des femmes agriculture agroalimentaire réforme de l'Etat décentralisation fonction publique outre-mer sports jeunesse éducation populaire vie associative budget réussite éducative relations avec le Parlement ville affaires européennes personnes âgées dépendance artisanat commerce tourisme économie sociale et solidaire famille personnes handicapées développement Français de l'étranger francophonie transports entreprises innovation

PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

De la part de la porte-parole
Najat Vallaud-Belkacem

Mercredi 29 janvier 2013

Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, porté par Najat Vallaud-Belkacem, a été adopté en première lecture le 28 janvier à l'Assemblée nationale par 359 voix pour et 24 contre.

En voici les principales dispositions :

LE CONGÉ PARENTAL RÉFORMÉ POUR ÊTRE MIEUX PARTAGÉ	
RÉFORME DU CONGÉ PARENTAL POUR ACCROÎTRE LE NIVEAU D'EMPLOI DES FEMMES ET FAVORISER LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS PARENTALES	
POUR LE 1^{ER} ENFANT : 6 MOIS S'AJOUTERONT AUX 6 MOIS ACTUELS À CONDITION QU'ILS SOIENT PRIS PAR LE 2 ND PARENT 	POUR LE 2^E ENFANT ET LES SUIVANTS : DES DROITS OUVERTS POUR LE COUPLE DE 36 MOIS DONT 6 MOIS POUR LE 2 ^E PARENT 
CRÉATION D'UN DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL POUR FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI À L'ISSU DU CONGÉ PARENTAL 	UN RETOUR À L'EMPLOI DU SALARIÉ EN CONGÉ PARENTAL, MIEUX PRÉPARÉ ET PROTÉGÉ 
UN ACCÈS PRIORITAIRE AUX PLACES EN CRÈCHES 	UNE EXTENSION POSSIBLE DU CONGÉ AU-DELÀ DES 3 ANS DE L'ENFANT EN L'ABSENCE DE SOLUTIONS DE SCOLARISATION POUR LES FAMILLES MODESTES 
LA RÉFORME DU CONGÉ PARENTAL ACCOMPAGNÉE PAR LA CRÉATION DE 275 000 SOLUTIONS D'ACCUEIL, DONT 100 000 PLACES EN CRÈCHES 	POUR LES PARENTS QUI LE SOUHAITENT, POSSIBILITÉ D'OPTER POUR UN CONGÉ PLUS COURT ET MIEUX RÉMUNÉRÉ 
NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM	

MIEUX ARTICULER VIE PROFESSIONNELLE - VIE PERSONNELLE

LE PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES VOUS Y AIDE

**LE PARTAGE
DU CONGÉ
PARENTAL
FAVORISÉ**



**POSSIBILITÉ POUR LES
SALARIÉS DE TRANSFORMER
LE COMPTE ÉPARGNE TEMPS
EN CHÈQUE EMPLOI SERVICE
UNIVERSEL FINANCÉ POUR
PARTIE PAR LEUR ENTREPRISE**

**AUTORISATION D'ABSENCE POUR QUE LES
CONJOINTS DE FEMMES ENCEINTES PUISSENT
LES ACCOMPAGNER AUX ÉCHOGRAPHIES**



**PROTECTION RENFORCÉE
POUR LES SALARIÉS
PÈRES ET POUR LES
COLLABORATEURS
LIBÉRAUX AU RETOUR
CONGÉ PATERNITÉ**



**PROTECTION DES
COLLABORATRICES
LIBÉRALES AU RETOUR
DU CONGÉ DE MATERNITÉ
SUR LE MODÈLE
DES SALARIÉES**

**INTRODUCTION DU TIERS PAYANT POUR LA GARDE
D'ENFANTS AFIN QUE LES FAMILLES MODESTES
N'AIENT PLUS À AVANCER LES FRAIS DE GARDE**



NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

LE PROJET DE LOI SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
DONNE AUX ACTEURS LES MOYENS VÉRITABLES D'Y PARVENIR

**INTERDICTION D'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS
ET AUX DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC
POUR LES ENTREPRISES NE RESPECTANT PAS
LA LOI SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE**



**SUPPRESSION DES ÉCARTS DE RÉMUNÉRATION
ET DES DIFFÉRENCES DE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE
DÉSORMAIS À L'ORDRE DU JOUR
DES NÉGOCIATIONS D'ENTREPRISE CHAQUE ANNÉE**



**POUR UN DIAGNOSTIC
ÉCLAIRÉ,
LES EMPLOYEURS
DEVONT PRODUIRE UN
« RAPPORT DE SITUATION
COMPARÉ » PLUS COMPLET,
INCLUANT UN INDICATEUR
DE PROMOTION SEXUÉ**



**LES EFFORTS RÉALISÉS
PAR L'ENTREPRISE
EN FAVEUR DE
LA MIXITÉ DES EMPLOIS
SERONT SOUTENUS
PAR LES FONDS
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**



**LES BRANCHES
PROFESSIONNELLES,
DANS LE CADRE DE
LA RENÉGOCIATION
DES CLASSIFICATIONS
PROFESSIONNELLES,
METTRONT FIN AUX CRITÈRES
SEXUELLEMENT DISCRIMINANTS
CONDUISANT À UNE SOUS-
VALORISATION DES MÉTIERS
À PRÉDOMINANCE FÉMININE**



ET AUSSI

**ENCOURAGEMENT
À L'ENTREPRENEURIAT
FÉMININ:
LA BANQUE PUBLIQUE
D'INVESTISSEMENT FACILITERA
L'ACCÈS DES FEMMES AUX
PRÊTS ET AUX FINANCEMENTS
EN FONDS PROPRES**



NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM

PENSIONS ALIMENTAIRES

CE QUE PRÉVOIT LE PROJET DE LOI
POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

DÈS LE PREMIER MOIS D'IMPAYÉS
UNE PRESTATION DE SUBSTITUTION SERA VERSÉE
PAR LA CAF (ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL)



**SON MONTANT,
AUJOURD'HUI
DE 90 €,
SERA RÉVALORISÉ
À 120 € D'ICI 2017**



**PAS DE RUPTURE DANS LE
VERSEMENT DE LA PRESTATION
MÊME SI LE PARENT ISOLÉ
SE REMET EN COUPLE AVEC
UN TIERS (MAINTIEN DU
VERSEMENT PENDANT 6 MOIS)**

**DES OUTILS EFFICACES
POUR QUE LA CAF
RECOUVRE SON DÙ
SUR LE DÉBITEUR
DÉFAILLANT SOLVABLE
OU QUI ORGANISE
SON INSOLVABILITÉ**



**DÉVELOPPEMENT DE
LA MÉDIATION ENTRE
PARENTS PAR LA
CAF POUR ÉVITER LE
RECOURS AU JUGE**



**PRÉFÉRENCE EN
JUSTICE POUR LE
VERSEMENT DE LA
PENSION ALIMENTAIRE
PAR VIREMENT
POUR PRÉVENIR LES
RETARDS ET LES OUBLIS**



**PRÉFIGURATION
DE CETTE NOUVELLE
GARANTIE PUBLIQUE
DES PENSIONS
ALIMENTAIRES PENDANT
18 MOIS DANS 20 DÉPARTEMENTS
ET GÉNÉRALISATION EN 2016**



NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

LE PROJET DE LOI POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
PROTÈGE LES VICTIMES ET PRÉVIENT LA RÉCIDIVE

L'ÉVICTION DU
CONJOINT VIOLENT
DU DOMICILE
DEVIENT LA RÈGLE



DES STAGES DE
RESPONSABILISATION,
PEINES COMPLÉMENTAIRES
OU ALTERNATIVES
SPÉCIFIQUEMENT
DESTINÉS AUX HOMMES VIOLENTS
POUR PRÉVENIR LA RÉCIDIVE



LE TÉLÉPHONE PORTABLE GRAND DANGER GÉNÉRALISÉ
POUR PROTÉGER LES FEMMES EN GRAND DANGER
VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES OU DE VIOLS



L'ORDONNANCE DE PROTECTION RENFORCÉE:
UNE PROTECTION DES FEMMES, MÊME SANS DÉPÔT
DE PLAINTE, QUI INTERVIENT PLUS VITE, DURE PLUS
LONGTEMPS ET COUVRE MIEUX LEURS ENFANTS



LA MÉDIATION
PÉNALE STRICTEMENT
LIMITÉE DANS LES
CAS DE VIOLENCES
CONJUGALES



L'AUTORITÉ PARENTALE
DE L'AUTEUR DE CRIME
SUR L'AUTRE PARENT
SYSTÉMATIQUEMENT
MISE EN QUESTION
PAR LA JUSTICE



LA PLATEFORME
D'ÉCOUTE ET
D'ORIENTATION
DES FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCES
PÉRENNISÉE DANS LA LOI



LES CENTRES
D'HÉBERGEMENT
D'URGENCE DÉSORMAIS
EN MESURE DE
GARANTIR LA
CONFIDENTIALITÉ TOTALE
DE LEURS RÉSIDENTES SOUS
ORDONNANCE DE PROTECTION



RENFORCEMENT DE LA LUTTE
CONTRE LE HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE, Y COMPRIS
LE CYBER HARCÈLEMENT

PROCÉDURE DE DÉPAYSEMENT
POUR JUGER DES CAS DE
HARCÈLEMENT SEXUEL
À L'UNIVERSITÉ

GRATUITÉ DE LA
DÉLIVRANCE
ET DU RENOUVELLEMENT
DE TITRES DE SÉJOUR
POUR LES FEMMES
ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES



LUTTE CONTRE
LES MARIAGES FORCÉS :
L'INTENTION MATRIMONIALE
DEVIENT COMPOSANTE DU
CONSENTEMENT AU MARIAGE

OBLIGATION FAITE
AUX TV ET AUX RADIOS
SOUS LE CONTRÔLE
DU CSA
DE PROMOUVOIR
LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
FAITES AUX FEMMES



LES HÉBERGEURS
INTERNET TENUS
DE FACILITER
LE SIGNALEMENT
DES APPELS À LA
VIOLENCE CONTRE LES FEMMES
POUR MIEUX LES COMBATTRE



DES MODULES SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET
INTRAFAMILIALES INTÉGRÉS AUX FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE
DES PROFESSIONNELS SOCIAUX, DE SANTÉ, DE JUSTICE, DE POLICE...

NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM

IVG : UN DROIT PROTÉGÉ ET RENFORCÉ

DÉJÀ RÉALISÉ

OBSTACLES FINANCIERS SUPPRIMÉS :
L'IVG DÉSORMAIS REMBOURSÉE À 100 %



TARIF DE L'ACTE REVALORISÉ DE 50 %
DANS LES HÔPITAUX
AFIN DE CONFORTER
L'OFFRE DE PRISE EN CHARGE

LES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ DÉSORMAIS TENUES D'ASSURER LA CONTINUITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE SUR LE TERRITOIRE NOTAMMENT POUR ÉVITER LES RUPTURES ESTIVALES



UN SITE PUBLIC D'INFORMATION
IVG.GOUV.FR
POUR CONTRER
LES INFORMATIONS
MENSONGÈRES
ANTI-IVG SUR LE WEB



LE PARTENARIAT AVEC
LE PLANNING FAMILIAL
CONFORTÉ :
UNE CONVENTION
PLURIANNUELLE
DE FINANCEMENT
CONCLUE EN 2013



INTRODUIT PAR LA LOI

CLARIFICATION DU CHAMP
DU DÉLIT D'ENTRAVE À L'IVG
POUR COUVRIR DE FAÇON
EFFECTIVE TOUTES LES
FORMES D'ENTRAVE DANS
L'EXERCICE DE CE DROIT



**SUPPRESSION
DE LA NOTION
DE DÉTRESSE**

NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM

STÉRÉOTYPES SEXISTES

LE PROJET DE LOI ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
LES FAIT RECULER

LES COMPÉTENCES DU CSA RENFORCÉES
LE CSA VEILLERA À LA JUSTE REPRÉSENTATION
DES FEMMES DANS LES MÉDIAS



**PROTECTION CONTRE
LES DÉRIVES SEXISTES
ET HOMOPHOBES
SUR INTERNET**



**LES JEUNES FILLES
PROTÉGÉES CONTRE
LES DOMMAGES DE
L'HYPERSEXUALISATION**



**LES STÉRÉOTYPES
DISPARAISSENT DU
DROIT ET DE L'ACTION
ADMINISTRATIVE :**



SUPPRESSION DE L'EXPRESSION
« BON PÈRE DE FAMILLE »
ET UTILISATION DU NOM D'USAGE DANS
LA CORRESPONDANCE ADMINISTRATIVE

**ENCOURAGEMENT À
L'ENTREPRENEURIAT
FÉMININ :**
LA BANQUE PUBLIQUE
D'INVESTISSEMENT
FACILITERA L'ACCÈS DES FEMMES
AUX PRÊTS
ET AUX FINANCEMENTS
EN FONDS PROPRES



NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM

LA PARITÉ DANS TOUTES LES SPHÈRES DE LA SOCIÉTÉ

**LES PÉNALITÉS À L'ENCONTRE DES PARTIS
POLITIQUES NE RESPECTANT PAS LA PARITÉ
AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DOUBLÉES**



**PARITÉ DANS LES
ASSEMBLÉES LOCALES
ENTRE LA TÊTE DE
L'EXÉCUTIF ET LE
PREMIER ADJOINT
OU VICE-PRÉSIDENT**



**LA PARITÉ RENFORCÉE
DANS LES RÉGIES
MUNICIPALES,
LES ÉTABLISSEMENTS
DE COOPÉRATION
CULTURELLE**



**LA PARITÉ INSCRITE
DANS LES FÉDÉRATIONS
SPORTIVES**



**GÉNÉRALISATION
PROGRESSIVE DE LA
PARITÉ DANS LES
INSTANCES PUBLIQUES**



(CHAMBRES CONSULAIRES, CESER,
CONSEILS DES ORGANISMES CENTRAUX
DE SÉCURITÉ SOCIALE, DÉLÉGUÉS
CONSULAIRES, ORDRES PROFESSIONNELS,
INSTANCES CONSULTATIVES DE L'ÉTAT
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES...)

NAJAT-VALLAUD-BELKACEM.COM